



Centre Communal d'Action Sociale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 09 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 avril à 18h00, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Libourne se sont réunis dans la salle de réunion du CCAS, sur convocation du Président du CCAS, qui leur a été envoyée le 28 mars 2024, conformément à l'article R 123.-16 du code de l'Action Sociale et des Familles.

Date de convocation : 28 mars 2024				
Membres du Conseil	Présent-e	Absent-e, excusé-e	Pouvoir	Donne pouvoir à
1. Philippe BUISSON - Président			X	Sandy CHAUVEAU
Membres élus				
2. Sandy CHAUVEAU - Vice-Présidente	X			
3. Valérie VOGIN		X		
4. Esther SCHREIBER	X			
5. Karine BERRUEL	X			
6. Marie-Noëlle LAVIE	X			
7. Marie-Antoinette DALLAIS		X		
Membres nommés				
8. Monique VILLA - UDAF			X	Maryse ZELI
9. Maryse ZELI - APF	X			
10. Josiane GABARROS - APEI	X			
11. Michèle LACOSTE - LE LIEN	X			
12. Béatrice RATOUIN - PFP	X			
13. Liliane ESCUREDO - Club La Bienvenue	X			
SOUS-TOTAL	9	2	2	
Total présents, représentés ou ayant donné pouvoir :				11

Assistaient à la séance :

M David BARREAU, Directeur du CCAS de Libourne
 Mme Laurence SCHOCKMEL, directrice adjointe du CCAS de Libourne
 Mme Marie-France LAFAGE Responsable Pôle Moyen du CCAS de Libourne
 Mme Sylvia BROUSSE, Assistante administrative

COMpte Rendu Sommaire de la Seance Du 09 avril 2024

La séance est ouverte à 18h00 par Madame Sandy CHAUVEAU, Vice-Présidente du CCAS de la Ville de Libourne.

Madame Sandy CHAUVEAU fait part des excuses de Monsieur Philippe BUISSON, Président du CCAS, qui ne peut assister à la séance de ce jour et donne pouvoir à Madame S. CHAUVEAU, de Madame VILLA qui donne pouvoir à Madame M. ZELI, de Madame DALLAIS.

Dans un premier temps, les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du compte-rendu de la séance du 21 mars 2024. Il est adopté à l'unanimité.

Dans un deuxième temps, les membres du Conseil d'administration délibèrent sur les projets de délibérations conformément à l'ordre du jour de la séance :

2024-04-01 CCAS : Communication des décisions

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (10 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Les membres du Conseil d'administration autorisent Monsieur le Président ou son représentant à :

- prendre acte de cette communication.

2024-04-02 CCAS : Mutuelle Communale : Convention avec l'association La Mutuelle Familiale Asso Santé

Considérant les difficultés d'accès aux soins que peuvent rencontrer certains habitants de la commune de Libourne compte tenu du coût d'une complémentaire santé et du contexte actuel d'augmentation des coûts.

Considérant que depuis plusieurs années le CCAS de Libourne permet aux habitants de Libourne de bénéficier de deux complémentaires santé à prix concurrentiel, par convention, sans que la Commune ou le CCAS ne se substitue à cet organisme.

Considérant que la commune et le CCAS de Libourne mettent en place divers dispositifs de soutien au pouvoir d'achat ainsi que d'accompagnement social des habitants de la commune.

Le CCAS de Libourne souhaite proposer aux habitants de Libourne une troisième complémentaire santé de qualité, à un tarif raisonnable et préférentiel nommément la Mutuelle familiale, afin de soutenir ses administrés ayant des difficultés d'accès aux soins.

Au regard de la recherche menée par le CIAS du Libournais et du retour d'expérience des communes ayant déjà signé une convention de partenariat avec cet organisme. Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de retenir l'offre proposée par l'association La Mutuelle Familiale Asso Santé. Celle-ci paraît présenter un gage de sérieux et une offre de couverture santé complémentaire avec un niveau de garantie intéressant à coût compétitif.

L'association LA Mutuelle Familiale Asso Santé projette également de mettre en place, en lien avec le CCAS, des actions préventives et éducatives auprès de ses adhérents, dans tous les domaines favorisant l'accès à la prévention, aux soins, et à la santé, notamment environnementale.

Le partenariat avec l'association La Mutuelle Familiale Asso Santé se concrétisera selon les modalités suivantes :

- Signature d'une convention de partenariat entre le CCAS et l'association, jointe en annexe à la présente délibération.
- Organisation d'une réunion dans une salle municipale, à destination des habitants, pour présenter ce dispositif.
- Mise en place d'une permanence, pour recevoir les habitants de la commune de Libourne intéressés les informer et les conseiller pour l'accès à cette complémentaire santé.

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (10 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Les membres du Conseil d'administration autorisent Monsieur le Président ou son représentant à :

- approuver le partenariat du CCAS avec l'association La Mutuelle Familiale Asso Santé.
- autoriser la signature d'une convention l'association La Mutuelle Familiale Asso Santé.

2024-04-03 CCAS : Tableau des effectifs

Considérant qu'il est nécessaire d'adapter le tableau des effectifs afin de tenir compte des évolutions des postes.

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (10 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Les membres du Conseil d'administration autorisent Monsieur le Président ou son représentant à :

- créer un emploi permanent à temps complet d'assistant socio-éducatif,
- modifier le tableau des effectifs du CCAS au 1^{er} avril 2024 comme suit :

Grades	Temps de travail	Effectif total	Rép			
			Effectif Budget principal	Effectif Budget SAAD	Effectif Budget SSIAD	Effectif Budget Foyer logement
Filière administrative						
Emploi fonctionnel DGS	TC	1	1			
Attaché principal	TC	1	1			
Attaché	TC	3	2			1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	TC	1	1			
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	TC	1	1			
Rédacteur	TC	4	3			1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	TC	11	8	2		1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	TC	6	6			
Adjoint administratif	TC	2	2			
Filière sociale						
Conseiller socio-éducatif hors classe	TC	1	1			
Conseiller socio-éducatif	TC	1	1			
Cadre de santé	TC	1			1	
Cadre de santé (anc. en voie d'extinction)	TC	1	1			
Assistant socio-éducatif	TC	4	4			
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, ...	TC	1			1	
Infirmier en soins généraux hors classe	TC	1			1	
Infirmier en soins généraux de classe normale	TC	1			1	
Aide-soignant de classe supérieure	TC	3			3	
Aide-soignant de classe supérieure	TNC 28H	6			6	
Aide-soignant de classe supérieure	TNC 17H30	1			1	
Aide-soignant de classe normale	TC	2			2	
Aide-soignant de classe normale	TNC 28H	7			7	
Aide-soignant de classe normale	TNC 31,5H	1			1	
Agent social principal de 1 ^{ère} classe	TC	11		9		2
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	TC	13		13		
Agent social principal de 1 ^{ère} classe	TNC 27H30	1		1		
Agent social	TC	27		26		1
Agent social	TNC 31H30	1		1		
Filière technique						

Technicien	TC	1	1			
Agent de maîtrise principal	TC	2	2			
Agent de maîtrise	TC	1	1			
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	TC	2				2
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	TC	4	2			2
Adjoint technique	TC	5	3			2
Filière animation						
Animateur	TC	1				1

Ces emplois pourront, le cas échéant, être pourvus par des agents contractuels sur le fondement des articles L332-8, L 332-13 et L 332-14 du code général de la fonction publique.

La présente délibération prend effet au 1^{er} avril 2024 et remplace les dispositions de la délibération du 21 mars 2024.

2024-04-04 CCAS : Approbation du compte de gestion 2023

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (10 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Les membres du Conseil d'administration approuvent le compte de gestion « budget principal » dressé pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2024-04-05 CCAS : Approbation du compte administratif 2023

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (9 membres présents ou ayant donné pouvoir – non-participation du Président)

Les membres du Conseil d'administration adoptent les résultats présentés par section et par chapitre puis les résultats de clôture du compte administratif 2023 du **budget principal** :

Section de fonctionnement:

Les dépenses			
Chap.	Objet	BP + DM 2023	Réalisé 2023
011	Charges à caractère général	721 510.00	601 922.41
012	Charges de personnel	1 714 490.00	1 651 562.85
022	Dépenses imprévues	68 000.00	/
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 500.00	52 322.26
65	Autres charges de gestion courante	134 000.00	108 649.96
67	Charges exceptionnelles	1 084 500.00	978 541.04
TOTAL		3 775 000.00	3 392 998.52

Les recettes			
Chap.	Objet	BP + DM 2023	Réalisé 2023
002	Résultat de fonctionnement reporté	255 348.10	/
042	Opérations d'ordres transfert entre sections	2 000.00	2 000.00
013	Atténuation de charges	10 000.00	108.20
70	Produits services, ventes diverses	178 556.90	198 780.12
74	Dotations et participations	2 940 096.00	2 941 849.52
75	Autres produits de gestion courante	388 999.00	396 220.53
76	Produits financiers	0.00	1.04
77	Produits exceptionnels	0.00	7 314.42
TOTAL		3 775 000.00	3 546 273.83

Résultat de l'exercice : 153 275.31 €

Excédent N-1 : 255 348.10 €

Résultat de clôture : 408 623.41 €

Section d'investissement :

Les dépenses			
Chap.	Objet	BP + DM 2023	Réalisé 2023
001	Solde d'exécution reporté	0.00	/
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	2 000.00	2 000.00
020	Dépenses imprévues	5 000.00	/
16	Emprunts et dettes assimilées	1 056.79	517.59
20	Immobilisations incorporelles	5 000.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	90 343.21	43 191.52
TOTAL		103 400.00	45 709.11

Les recettes			
Chap.	Objet	BP + DM 2023	Réalisé 2023
001	Solde d'exécution reporté	33 643.21	/
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 500.00	52 322.26
10	Dotations, fonds divers et réserves	16 200.00	16 227.56
16	Emprunts et dettes assimilées	1 056.79	0.00
TOTAL		103 400.00	68 549.82

Résultat de l'exercice : 22 840.71 €
 Excédent N-1 : 33 643.21 €
Résultat de clôture : 56 483.92 €

Reste à réaliser :
 Dépenses : 2 821.
 Excédent de financement section
 d'investissement : 53 662.15 €

2024-04-06 CCAS : Affectation du résultat 2023

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (10 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Les membres du Conseil d'administration procèdent à l'affectation du résultat 2023 de la section de fonctionnement du budget principal comme suit :

Budget principal CCAS

I- Rappel des résultats 2023	
Résultat section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice – excédent	153 275.31 €
Résultat de l'exercice antérieur (002)	255 348.10 €
Résultat de clôture à affecter	408 623.41 €
Besoin réel de financement – section investissement	
Résultat section investissement	22 840.71 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (001)	33 643.21 €
Résultat comptable cumulé	56 483.92 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	2 821.77 €
Solde des restes à réaliser	- 2 821.77 €
excédent (+) réel de financement	53 662.15 €
II- Affectation des résultats	
Affectation du résultat de fonctionnement	
Total 1068	0 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002)	408 623.41 €
Report R 001 :	56 483.92 €

Transcription budgétaire de l'affectation de résultat :

Section de fonctionnement		Section d'investissement		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : déficit comptable cumulé	R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	R 001 : excédent comptable cumulé
/	408 623.41 €	/	/	56 483.92 €

Arrivée de Mme Karine BERRUEL

2024-04-07 CCAS : Vote du budget primitif 2024

Considérant l'obligation d'organiser préalablement un débat d'orientations budgétaires et étant donné la tenue de ce dernier le 21 mars 2024,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à l'exercice 2024,

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Les membres du Conseil d'administration :

- adoptent le budget primitif du budget principal CCAS de l'exercice 2024, par nature, arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES		
Chap	libellé	BP 2024
.011	Charges à caractère général	741 470,00 €
.012	Charges de personnel	1 817 720,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 308 010,00 €
66	Charges financières	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
.022	Dépenses imprévues	0,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
.042	Amortissement	52 800,00 €
		3 921 000,00 €

BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chap	libellé	BP 2024
.001	Résultat reporté	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	1 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	122 178,23 €
.020	Dépenses imprévues	0,00 €
.040	Opérations d'ordre	2 000,00 €
.041	Opérations patrimoniales	0,00 €
	Report	2 821,77 €
		128 000,00 €

LES RECETTES

Chap	libellé	BP 2024
13	Atténuation de charges	10 000,00 €
70	Produits des services	178 845,00 €
73	Produits issus de la fiscalité	0,00 €
74	Subventions d'exploitation	2 900 500,00 €
75	Autres produits de gestion courante	421 031,59 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
78	Reprise sur provisions	0,00 €
.042	Opération d'ordre transfert entre sections	2 000,00 €
.002	Excédent reporté	408 623,41 €
		3 921 000,00 €

LES RECETTES

Chap	libellé	BP 2024
.021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
10	FCTVA	17 716,08 €
1068	Excédent de fonctionnement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	1 000,00 €
.040	Amortissement	52 800,00 €
.041	Opérations patrimoniales	0,00 €
.001	Excédent reporté	56 483,92 €
		128 000,00 €

- autorisent le Président, au titre de l'exercice 2024, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

2024-04-08 CCAS : Subventions aux associations 2024

Considérant la nécessité de soutenir les associations qui œuvrent dans le champ de la solidarité, notamment leurs actions menées sur Libourne et/ou en direction des Libournais,

Considérant que le CCAS de Libourne peut attribuer des subventions aux associations entrant dans le champ de compétence de ses différents parcours : solidarité-insertion, handicap-santé, et Résidences et animations séniors,

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pou

Les membres du Conseil d'administration autorisent Monsieur le Président ou son re

- voter les subventions, pour l'exercice 2024, à chacune de ces associations telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS INTERVENANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTE ET DU HANDICAP

ASSOCIATIONS	DECISION 2024
ASSOCIATION LES PAPILLONS BLANCS	1 500 €
ASSOCIATION DONNEURS DE VOIX	650 €
ASSOCIATION PARALYSES DE FRANCE	900 €
ASSOCIATION PASSAGE	2 150 €
APIDV (GIAA)	1 000 €
UNAFAM	600 €
ADDAH 33	300 €
KIOSQUE 12 – GEM	3 000 €
LES CLOWNS STETHOSCOPE	650 €
VIE LIBRE	600 €
VISITE AUX MALADES EN MILIEU HOSPITALIER	700 €
FRANCE ADOT 33	650 €
ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG BENEVOLE DU LIBOURNAIS	500 €
LIBOURNE MISERICORDE AVENTURE	470€
ALLIANCE 33	500 €
ESCALIBOURNE	740 €
	14 910€

ASSOCIATIONS INTERVENANT DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITE ET DE L'INSERTION

ASSOCIATIONS	DECISION 2024
AGIR ABCD	900 €
AUBERGE DU COEUR	4 000 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	1 500 €
SECOURS POPULAIRE	3 000 €
SECOURS CATHOLIQUE	3 000 €
ST VINCENT DE PAUL	6 616 €
MULTIMICRO	1 500 €
KOOZUMAIN / REGIE LBR'T	1 000 €
OSE(Z)	500 €
	22 016 €

ASSOCIATIONS INTERVENANT DANS L'ANIMATION ET AUPRES DES SENIORS

ASSOCIATIONS	DECISION 2024
RETRAITE SPORTIVE	1 700 €
AGE D'OR / MICHELET	1 500 €
PETITS FRERES DES PAUVRES	1 600 €
EPHEMERIDE	3 000€
	7 800 €

2024-04-09 RA : Approbation du compte de gestion 2023

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Les membres du Conseil d'administration adoptent le compte de gestion du budget annexe RA dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2024-04-10 RA : Approbation du compte administratif 2023

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (10 membres présents ou ayant donné pouvoir – non-participation du Président),

Les membres du Conseil d'administration adoptent les résultats présentés par section et par groupe puis les résultats de clôture du compte administratif 2023 du budget annexe RA (Résidences autonomie) :

Section de fonctionnement

LES DEPENSES			
GROUPE	OBJET	BP + DM 2023	Réalisé 2023
1	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	338 981.00	278 535.92
2	Dépenses afférentes au personnel	643 619.00	597 705.82
3	Dépenses afférentes à la structure	218 400.00	177 739.23
TOTAL		1 201 000.00	1 053 980.97

LES RECETTES			
GROUPE	OBJET	BP + DM 2023	réalisé 2023
1	Produits de la tarification	0.00	0.00
2	Autres produits relatifs à l'exploitation	1 126 517.82	1 044 720.56
3	Produits financiers et non encaissables	1 000.00	1 904.90
002	Résultat reporté	73 482.18	/
TOTAL		1 201 000.00	1 046 625.46

Résultat de l'exercice : - 7 355.51 €
 Excédent N-1 : 73 482.18 €
 Résultat de clôture : 66 126.67 €

Section d'investissement

LES DEPENSES			
	Objet	BP + DM 2023	Réalisé 2023
13	Subventions	1 000.00	1 000.00
16	Emprunts et cautionnements	7 001.98	1 550.62
21	Immobilisations corporelles	97 158.02	6 971.67
TOTAL		105 160.00	9 522.29

LES RECETTES			
	Objet	BP + DM 2023	Réalisé 2023
001	Résultat d'investissement reporté	68 918.02	/
16	Emprunts et dettes assimilées	7 001.98	2 024.24
28	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	29 240.00	29 058.32
TOTAL		105 160.00	31 082.56

Résultat de l'exercice : 21 560.27 €
 Excédent N-1 : 68 918.02 €
Résultat de clôture : 90 478.29 €

Restes à réaliser :

Dépenses : 40 188.48 €
 Excédent de financement de la section d'investissement : 50 289.81 €

2024-04-11 RA : Affectation du résultat 2023

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Les membres du Conseil d'administration procèdent à l'affectation du résultat du fonctionnement du budget annexe « résidences autonomie » comme suit :

Envoyé en préfecture le
12/04/2024 Reçu en préfecture le
12/04/2024 Publié le
ID : 033-263302408-20240409-SOMMAIRE_090424-AU

Budget annexe « résidences autonomie » CCAS

I- Rappel des résultats 2023	
Résultat section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice – déficit	- 7 355.51 €
Résultat de l'exercice antérieur (002)	73 482.18 €
Résultat de clôture à affecter	66 126.67 €
Besoin réel de financement – section investissement	
Résultat section investissement	21 560.27 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (001)	68 918.02 €
Résultat comptable cumulé	90 479.29 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	40 188.48 €
Solde des restes à réaliser	- 40 188.48 €
Excédent (+) réel de financement	50 289.81 €
II- Affectation des résultats	
Affectation du résultat de fonctionnement	
Total 1068	0 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002)	66 126.67 €
Report R 001 :	90 479.29 €

Transcription budgétaire de l'affectation de résultat :

Section de fonctionnement		Section d'investissement		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : déficit comptable cumulé	R 10682 : excédent de fonctionnement capitalisé	R 001 : excédent comptable cumulé
/	66 126.67 €	/	/	90 479.29 €

2024-04-12 RA : Vote du budget primitif 2024

Considérant l'obligation d'organiser préalablement un débat d'orientations budgétaires et étant donné la tenue de ce dernier le 21 mars 2024,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable à l'exercice 2024,

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Les membres du Conseil d'administration adoptent le budget primitif du budget annexe « Résidences autonomie », de l'exercice 2024, présenté par groupe, arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES		
GROUPE	libellé	BP 2024
I	Dépenses fférentes à l'exploitation courante	345 930,00 €
II	Dépenses afférentes au personnel	687 800,00 €
III	Dépenses afférentes à la structure	222 530,00 €
		1 256 260,00 €

LES RECETTES		
GROUPE	libellé	BP 2024
I	Produits de la tarification et prestations	0,00 €
II	Autres produits relatifs à l'exploitation	1 185 190,00 €
III	Produits financiers et non encaissables	4 943,33 €
.002	Excédent reporté	66 126,67 €
		1 256 260,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chap	libellé	BP 2024
13	Subventions d'investissements	1 000,00 €
16	Dépôt et cautionnement	6 533,23 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	116 478,29 €
	Report	40 188,48 €
		164 200,00 €

LES RECETTES		
Chap	libellé	BP 2024
13	Subventions d'investissements	40 188,48 €
165	Dépôts et cautionnements	6 533,23 €
28	Amortissements	27 000,00 €
.001	Excédent reporté	90 478,29 €
		164 200,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La Vice-Présidente
 Sandy CHAUEAU



Pour expédition conforme

Pour le Président
 Par délégation
 Sandy CHAUEAU
 Vice-Présidente du CCAS

